

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

Réunion du CM du 27.05.2016 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 17 conseillers présents.

Etaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, A.M. POUPON, F. LE BRAS, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, A. TALLEC, P. BOUSSARD, G. TELLING

Etaient absents : A. JEANTON; excusée, pouvoir à G. HEMON ; A. CLEAC'H, excusé

Secrétaires de séance : G. FOUQUET, A.M. POUPON

Délibération N°2016/05/01

CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNE : PARCELLES ZO N°152 ET N°153

Rapporteur : Gilbert HEMON

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir 2 parcelles, appartenant à Mme L'HELGUEN, longeant la RD N°56 (entrée sud bourg) situées chemin de Kermarc Izella et autorise le Maire à signer l'acte de cession des parcelles suivantes :

- Parcelle ZO N°152 d'une superficie de 905 m².
- Parcelle ZO N°153 d'une superficie de 402 m².

Le prix du m² est fixé à 0,50 €. Les frais d'actes (frais notariés..) seront à la charge de la commune.

Délibération N°2016/05/02

MODERNISATION DE LA VOIRIE : PROGRAMME 2016

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les travaux de voirie (programme 2016), proposés par la commission travaux, voirie, urbanisme, estimés à **52 000,00 € HT** :

| | |
|--|-------------|
| - Enduit bicouche au bitume fluxé | 17 000,00 € |
| (route de Ty Mignon, de Kerveguen, chemin de Kerameuf, chemin de Kerval, chemin de Quillihouarn, chemin de San Divy) | |
| - Travaux d'emplois partiels | 9 000,00 € |
| (réfection partielle revêtements dégradés voies communales) | |
| - Travaux d'accessibilité voirie | 26 000,00 € |
| (accès placître de l'église, chemin/esplanade mairie, accès vestiaires foot, accès vestiaires foot, accès columbarium) | |

Délibération N°2016/05/03

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE : TRAVAUX 2016

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les travaux de mise en accessibilité de la voirie (programme 2016), proposés par la commission travaux, voirie, urbanisme, estimés à **26 000,00 € HT** :

- **Placître de l'église** : accès PMR de l'entrée est (247 m² d'enrobé de synthèse + bordures) 13 000,00 €
- **Abords mairie** : chemin piétonnier / esplanade (172 m² d'enrobé de synthèse + 72 m² d'enrobé noir) 7 000,00 €
- **Abords terrain de foot** : accès vestiaires foot (200 m² d'enrobé noir)..... 3 000,00 €
- **Cimetière** : accès columbarium (61 m² d'enrobé de synthèse + bordures) 3 000,00 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire, au titre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière, les travaux suivants estimés à 26 000,00 € HT (plafond dépenses éligibles : 30 000 € HT).

Délibération N°2016/05/04

MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX 2016

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (programme 2016), proposés par la commission travaux, voirie, urbanisme, estimés à **5 000,00 € HT**, selon l'Agenda d'Accessibilité Programmée :

- **Travaux MPT de Bellevue** 4 000,00 € |- **Fourniture poignées de porte sur bâtiments communaux** 1 000,00 € |

ALSH ET GARDERIE PERISCOLAIRE : CONVENTION 2016/2017

Rapporteur : Gilles FOUQUET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les 2 conventions liant l'Ulamir à la commune pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et pour la gestion de la garderie périscolaire au pôle enfance à compter du 1er septembre 2016 pour une durée d'un an.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Fabienne LE BRAS

Deux demandes de subventions émanant de deux nouvelles associations (Cap sur la danse ; Jouer avec les mots : JALM) sont parvenues en mairie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à ces deux nouvelles associations implantées sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des jurés d'assises pour 2017 (tirage au sort de 3 personnes d'après la liste électorale)

☞ Mme LE BARS ép. CARIOU Marie Hélène, 5 allée du Vannetais – GUENGAT

☞ M. LE GARREC Emmanuel, 3 rue du Stade – GUENGAT

☞ Mme GLEONEC ép. GUERREAU, 9 allée du Vannetais – GUENGAT

- Livraison repas cantine liaison chaude : consultation entreprise

Mise en ligne prochainement d'un appel d'offres sur le site Mégalis Bretagne pour retenir une entreprise pour l'année 2016/2017 (marché d'un an renouvelable 2 fois)

- Travaux de restauration groupe sculpté de la Crucifixion : consultation entreprises

Mise en ligne prochainement d'un appel d'offres sur le site de l'AMF pour retenir une entreprise

- Remplacement du pont de Kermoal : attribution de marché mission SPS

Le marché mission SPS a été attribué à DEKRA INDUSTRIAL de Gouesnou.

- Vorc'h Laë : arrêté de péril

Un arrêté de péril a été pris par le Maire pour interdire l'accès au site de Vorc'h Laë : une longère s'est effondrée et une seconde longère menace de s'effondrer. Une demande de permis de démolir a donc été déposée. L'avis de l'Architecte des bâtiments de France a été sollicité.

A Guengat, le 30 mai 2016

Yves LE GUELAFF, Maire